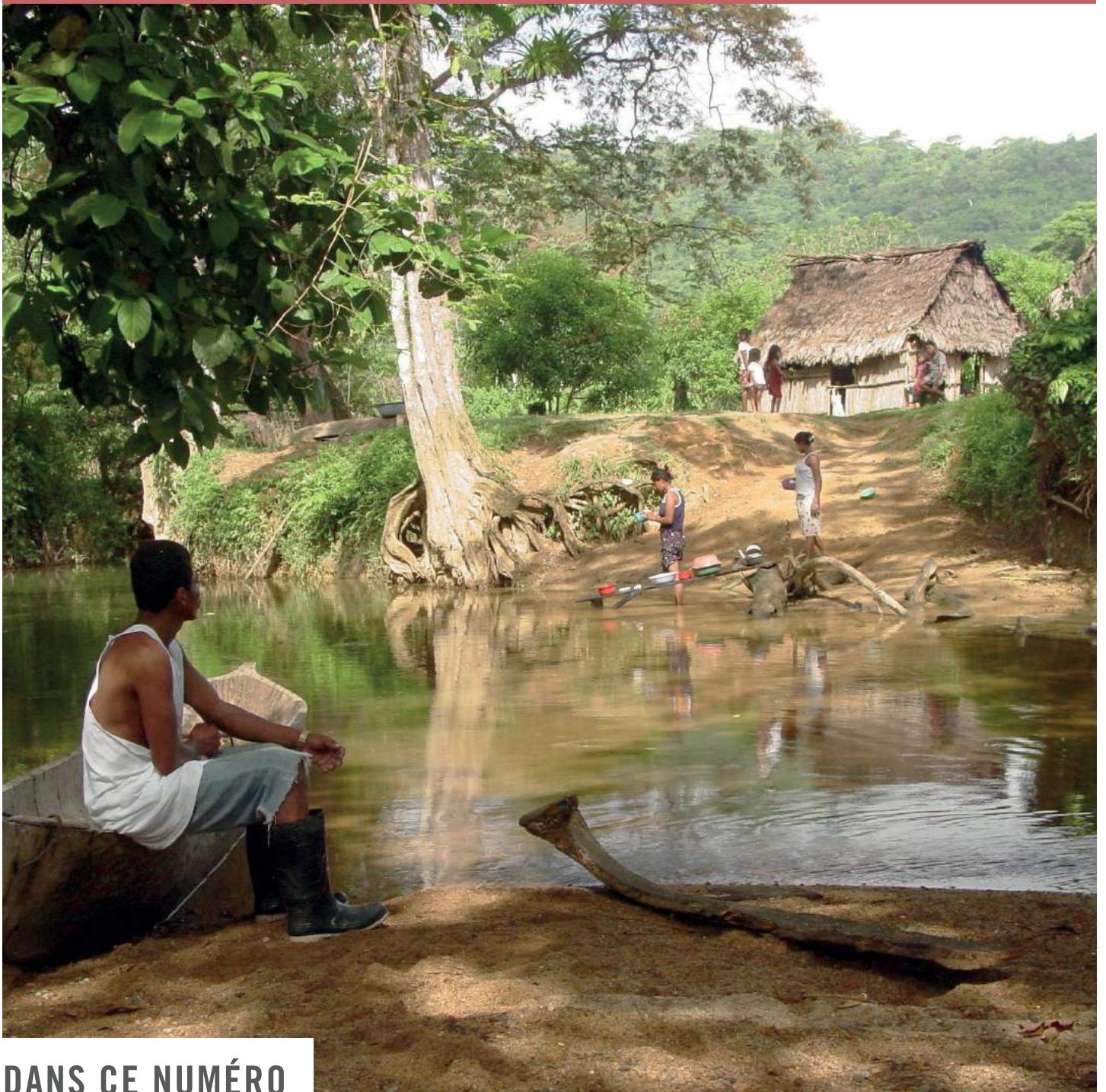


PAS À PAS

2018 • NUMÉRO 105

learn.tearfund.org

DROITS FONCIERS



DANS CE NUMÉRO

- 3 L'importance des droits fonciers
- 5 Une vision radicale de la justice de Dieu
- 8 La résolution des conflits fonciers
- 12 Négocier avec des investisseurs
- 15 La propriété conjointe au Népal
- 16 Transformer les bidonvilles

tearfund

ARTICLES

- 3 Pourquoi les droits fonciers sont-ils importants ?
- 6 Les droits fonciers autochtones au Honduras
- 8 Solutions pratiques pour résoudre les conflits fonciers
- 12 Négocier avec des investisseurs
- 13 Comment connaître mes droits légaux ?
- 14 Comment renforcer les droits fonciers des femmes ?
- 15 La propriété conjointe au Népal
- 16 Transformer les bidonvilles
- 17 La lutte pour la sécurité dans les bidonvilles

RUBRIQUES RÉGULIÈRES

- 5 ÉTUDE BIBLIQUE : Une vision radicale de la justice de Dieu
- 7 LE COIN DES ENFANTS
- 14 ÉTUDE BIBLIQUE : Les filles de Tselophchad
- 18 RESSOURCES
- 19 COMMUNAUTÉ
- 20 INTERVIEW : La terre est notre vie et notre avenir

PRATIQUE

- 10 POSTER : Une communauté a le droit de décider

J'ai déménagé en République démocratique du Congo (RDC) en 2017. Je m'étais au préalable renseignée sur l'histoire du pays.

Dans les années 1880, le Roi Léopold de Belgique a décidé de s'emparer des terres aujourd'hui connues sous le nom de RDC. Il a envoyé un explorateur conclure des traités avec les chefs locaux, qui, le plus souvent, ne comprenaient pas ce qu'ils signaient. Les traités les engageaient à céder les terres sur lesquelles vivait leur peuple, parfois contre quelques perles ou barres en laiton seulement. Le Roi Léopold a alors réduit les populations locales à l'esclavage, les obligeant à récolter le caoutchouc et d'autres ressources naturelles pour son compte. Les gens ont été traités avec brutalité et réduits à une terrible pauvreté.

Prenant conscience de ce qui se passait, quelques personnes courageuses au Congo et ailleurs ont organisé une campagne mondiale. Elles ont sensibilisé les populations aux injustices commises et ont appelé à un changement. Le Roi Léopold a fini par être contraint de renoncer à son contrôle sur le pays en 1908.

En préparant ce numéro sur les droits fonciers, j'ai repensé à l'histoire de la RDC. Malheureusement, nous vivons encore dans un monde où l'accaparement des terres est chose courante. Mais heureusement, il arrive encore que des personnes courageuses se dressent contre la corruption et la cupidité, et luttent pour les droits fonciers des populations vulnérables.

Dans ce numéro, nous examinons les raisons pour lesquelles il est important de garantir les droits fonciers des populations, afin que les individus et les communautés puissent prospérer (pages 3-4). Vous découvrirez l'histoire édifiante de communautés indigènes au Honduras qui ont acquis des droits fonciers au bout de 25 années de plaidoyer (page 6). Vous trouverez également des idées pour résoudre les litiges fonciers (pages 8-9), et des conseils pour faire face à un investisseur qui sollicite votre communauté (pages 10-12). Nous verrons comment œuvrer pour le respect des droits fonciers des femmes (pages 14-15) et comment améliorer les bidonvilles (pages 16-17).

La question des droits fonciers est extrêmement complexe. Bien souvent, il n'y a pas de solution simple, et il peut falloir des années pour parvenir à un résultat équitable. Pourtant, si l'on veut libérer les populations de la pauvreté dans le monde entier, il est essentiel de garantir leurs droits fonciers. Alors que nous poursuivons notre réflexion sur le concept biblique du jubilé en vue du cinquantième anniversaire de Tearfund, nous devons garder à l'esprit qu'une distribution équitable des terres a toujours fait partie du plan de Dieu pour le monde.



Zoe

Zoe Murton – Rédactrice

Photo de couverture : une communauté rurale au Honduras.
Photo : Steve Collins/Tearfund



Barbara Codispoti

POURQUOI LES DROITS FONCIERS SONT-ILS IMPORTANTS ?

Lorsque l'on commence à travailler sur la question des droits fonciers, la première chose que l'on apprend, c'est à quel point ce domaine est complexe et délicat. On constate rapidement que cette question ne se limite pas à trouver des solutions techniques pour répartir les terres. Travailler sur la question des droits fonciers implique d'améliorer les règles et les normes relatives à l'accès, à l'utilisation et au contrôle de la terre et de ses ressources. Pour cela, il faut travailler pour et avec les femmes, les hommes et les communautés qui n'ont généralement guère voix au chapitre dans ces décisions.

Pour bâtir une société juste et prospère, il est indispensable de garantir et de protéger les droits fonciers des personnes vulnérables. C'est même stratégique dans la lutte contre la pauvreté et la faim dans les communautés rurales, qui dépendent des terres pour se nourrir. Les droits fonciers sont essentiels dans la lutte contre les inégalités, la protection de l'environnement et le maintien de la paix.

Lorsque les femmes et les hommes peuvent prouver qu'ils sont titulaires de droits fonciers, il leur est plus facile d'avoir accès aux crédits, aux prêts et à la prolongation d'un prêt, ainsi qu'à certains dispositifs tels que les régimes de prévoyance ou les assurances. Les personnes qui bénéficient de titres fonciers

sont plus aptes à investir dans leurs terres et à y apporter des améliorations. Dans les zones urbaines, les droits fonciers sont souvent cruciaux pour avoir accès aux services publics tels que l'eau et l'assainissement.

LES DROITS DES GROUPES MARGINALISÉS

Globalement, dans le monde, les femmes possèdent moins de terres que les hommes. Les terres qu'elles possèdent sont de moindre qualité, et elles bénéficient d'une moins grande sécurité juridique. Soutenir les femmes pour qu'elles aient davantage accès aux terres et qu'elles aient un droit de propriété reconnu peut apporter un changement social transformateur. Lorsque les femmes possèdent des terres, en leur nom propre ou conjointement avec leur mari, leur position change au sein de leur famille et de la société. Les études montrent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de dépenser les revenus de la terre et d'autres ressources pour l'alimentation et l'éducation de leurs enfants.

Il est également essentiel de promouvoir les droits fonciers des populations indigènes et des communautés. De grandes étendues de forêts et de pâturages sont détenues et gérées collectivement par les populations indigènes et les communautés locales. Ces groupes

possèdent des connaissances et des savoir-faire précieux qui leur permettent de préserver et d'entretenir leurs terres et les ressources naturelles. Il est important de protéger leurs droits pour sauvegarder leurs moyens de subsistance et leur identité culturelle, mais aussi pour préserver l'environnement et contrer les effets du changement climatique.

CONCURRENCE, CONFLITS ET CORRUPTION

Le monde connaît actuellement une crise foncière. Celle-ci est due à une concurrence croissante pour la terre et les ressources naturelles. Cette concurrence a lieu à tous les niveaux : au sein des familles, au sein des communautés, entre les communautés, et entre les communautés et le gouvernement ou les investisseurs privés. Au cours de la dernière décennie, nous avons été témoins de cas de plus en plus nombreux d'accaparement des terres. Il y a accaparement des terres lorsque de puissantes élites ou des investisseurs obtiennent des terres, le plus souvent à bas prix et sans consultation préalable ou consentement de quiconque. Les personnes qui n'ont pas les moyens de protéger et de revendiquer leurs droits fonciers sont expulsées et déplacées quotidiennement au profit de quelques-uns. Ce phénomène est aggravé par le niveau élevé de corruption au sein de nombreux gouvernements. La corruption sévit parfois également au sein des communautés, où il arrive que les chefs traditionnels agissent de façon égoïste, dans leur intérêt personnel.

Les problèmes relationnels que suscitent les questions foncières se transforment rapidement en conflit. Pour éviter que cette concurrence déchire nos sociétés, la mise en place de systèmes efficaces et équitables qui régissent les terres et ses ressources s'impose.

TRAVAILLER ENSEMBLE EN VUE DU CHANGEMENT

Il est néanmoins encourageant de constater qu'au cours de la dernière décennie, des engagements internationaux ont été pris pour réguler la gouvernance des terres et

📷 L'accès à la terre et à ses ressources est vital pour les moyens de subsistance des populations.
Photo : Layton Thompson/Tearfund



des ressources naturelles. Les Objectifs de développement durable mentionnent explicitement la protection des droits fonciers des petits exploitants, des communautés vulnérables, et plus particulièrement des femmes. Les organisations internationales, nationales et locales de la société civile s'expriment ouvertement sur ces questions, renforcent les liens de solidarité et mobilisent les communautés. Elles s'efforcent d'exiger des gouvernements et des acteurs privés qu'ils tiennent leurs promesses. Bon nombre d'entre eux prennent actuellement des mesures, mais il reste encore beaucoup à faire.

QUE FAIRE AU NIVEAU INDIVIDUEL ?

La question des droits fonciers renvoie aux relations interpersonnelles et aux relations au sein de la société. Les comportements individuels ne peuvent avoir un impact positif à long terme que s'ils s'inscrivent dans une démarche collective. Chaque personne peut, en son nom propre :

- chercher à obtenir des renseignements sur ses terres et sur ses droits aux ressources en vertu de la loi, et se renseigner sur les mécanismes de résolution des litiges
- solliciter de l'aide pour trouver le meilleur moyen (et le plus rentable) de documenter et de protéger ses droits individuels ou les droits communautaires. Cela peut impliquer de contacter des organisations qui travaillent dans ce domaine.
- une fois ces informations obtenues, sensibiliser et mobiliser d'autres familles et membres de la communauté au sujet de la nécessité de protéger leurs droits fonciers
- attirer l'attention sur l'importance de faire participer tous les membres de la communauté aux prises de décisions.

QUE PEUVENT FAIRE LES ORGANISATIONS LOCALES ?

Les organisations locales ont un rôle clé à jouer pour aider les communautés et certains groupes spécifiques (p. ex. les femmes) à se réunir pour travailler ensemble sur les problèmes liés à la terre. Les organisations locales peuvent :

- aider les communautés à éduquer, mobiliser et s'organiser pour prendre les mesures nécessaires en matière de droits fonciers
- recueillir des informations sur la situation du foncier et les litiges existants dans leurs communautés locales. Les organisations ont besoin d'éléments solides pour faire un travail efficace en matière de droits fonciers.
- se doter des outils et des compétences nécessaires pour recueillir des données territoriales (p. ex. techniques de cartographie participative)
- se mettre en relation avec d'autres organisations ou agences gouvernementales pour obtenir l'appui juridique et technique dont elles ont besoin
- représenter les intérêts des communautés dans les discussions avec les investisseurs potentiels
- établir des alliances avec d'autres organisations pour mener un plaidoyer auprès des gouvernements régionaux et nationaux.

QUE POUVONS-NOUS DEMANDER À NOTRE GOUVERNEMENT ?

Les gouvernements ont le devoir de protéger les droits de leurs citoyens. Nous pouvons demander au gouvernement :

GLOSSAIRE

Le droit de propriété désigne le droit de détenir, d'utiliser, de gérer et de transférer une parcelle de terre.

Coutumier signifie conforme aux coutumes ou aux pratiques habituelles dans un contexte donné.

Statutaire signifie conformément à la loi.

La justice entre les femmes et les hommes implique de traiter les femmes et les hommes sur un pied d'égalité et de s'assurer qu'ils ont une part équitable de pouvoir, de connaissances et de ressources.*

- d'élaborer et de faire appliquer des politiques et des lois favorables aux personnes pauvres. Il peut s'agir de politiques relatives à la redistribution des terres, ou qui reconnaissent et formalisent les droits coutumiers et collectifs.
- d'élaborer des politiques et des lois qui garantissent les droits fonciers des femmes. Cette législation doit être incluse dans le droit foncier, mais aussi dans d'autres cadres, tels que le droit de la famille et le droit successoral. Promouvoir et appliquer des programmes comme la délivrance de titres de propriété pour les deux époux, et fournir des mesures incitatives dans ce sens. S'assurer que les femmes font partie des organes de prise de décision sur les questions foncières, à tous les niveaux.
- de veiller à l'existence d'un processus ouvert et financièrement abordable pour documenter et enregistrer les droits fonciers et pour la résolution des litiges
- de lutter contre la corruption autour des questions foncières.

Les terrains de cette carrière de bauxite en Sierra Leone appartenaient aux habitants du village de Mbonge, mais ils ont été vendus à une compagnie minière contre un paiement unique. Photo : Jay Butcher/Tearfund



.....

Barbara Codispoti est responsable mondiale des programmes fonciers pour Oxfam.

*Site internet :
www.oxfamnovib.nl/donors-partners
E-mail : barbara.codispoti@oxfamnovib.nl*

.....

*Définition simplifiée pour ce numéro. Pour une définition plus complète de la justice entre les hommes et les femmes, voir la publication de Tearfund *Transformer les masculinités*, disponible sur www.tearfund.org/transformingmasculinities

.....

Nadine Bowers du Toit



Dans l'Ancien Testament, Dieu voulait que les terres soient réparties équitablement, pour que chaque famille puisse vivre décemment.

ÉTUDE BIBLIQUE

UNE VISION RADICALE DE LA JUSTICE DE DIEU

Lisez Lévitique 25:1-54

Israël était une société agricole. La terre était donc considérée comme un capital et était le principal moyen de produire de la richesse. D'après ce passage de la Bible, il est clair qu'au commencement, les terres avaient été réparties plus ou moins équitablement entre les tribus et les familles. Dieu voulait que cela se perpétue, afin que chaque famille puisse gagner décemment sa vie. C'est pourquoi cela a été inscrit dans la loi, sous forme d'année du jubilé. En cette année du jubilé (qui devait avoir lieu tous les 50 ans), plusieurs choses étaient demandées des Israélites :

- laisser la terre se reposer
- annuler les dettes
- vendre et acheter les biens de façon équitable
- permettre aux personnes pauvres de racheter des terres
- libérer les travailleurs asservis et les esclaves.

Ce passage nous parle de justice sous un certain angle : il ne s'agit pas uniquement de faire des dons ou l'aumône aux plus défavorisés. On voit Dieu mettre en place une structure qui favorise une vie équitable au sein de la communauté.

TRAITER AUTRUI DE MANIÈRE JUSTE

Ce passage de la Bible remet également en cause notre rapport à l'argent et aux possessions dans une société capitaliste, car Dieu est présenté comme le véritable propriétaire de la terre (versets 2 et 23).

Dieu est le rédempteur qui a libéré le peuple de l'injustice de l'esclavage : le peuple doit donc le suivre en agissant avec justice dans ses relations avec ses frères israélites (versets 39 à 43). Les Israélites ne devaient pas pratiquer le jubilé uniquement parce que c'était une instruction ou un commandement, mais plutôt en réponse à un Dieu juste et aimant qui attendait d'eux qu'ils suivent son exemple. De même, si l'on doit traiter autrui de manière équitable, ce n'est pas seulement parce que cela nous est demandé (même si tel est le cas !), mais parce que nous devons le faire en réponse à ce même Dieu juste et aimant.

DES RELATIONS RESTAURÉES

L'année du jubilé devait être déclarée en faisant retentir le son de la trompette, tout comme le jour des expiations (verset 9). Selon certains spécialistes, ce n'est pas une coïncidence. Le jour des expiations marquait la restauration d'une relation saine avec Dieu. Le jubilé était axé sur la restauration des relations avec les autres et avec la nature. Bien entendu, Jésus lui-même fait référence à l'année du jubilé dans Luc 4:17-19, passage qui est lié à Ésaïe 61 et à Lévitique 25.

Si nous ne pouvons pas imposer un texte comme celui-ci à notre société actuelle, ce passage illustre de manière radicalement différente la manière dont le peuple de Dieu était censé vivre et prendre soin les uns des autres. Dans mon contexte, qui est l'Afrique du Sud, ce texte est un véritable défi, car notre pays reste l'un des pays les plus inégalitaires au monde, à cause de l'héritage de l'apartheid, qui a réduit bien

des gens de couleur à un quasi-esclavage sur leurs propres terres. Ce passage est un défi pour l'Église sud-africaine, qui ne doit pas se contenter de faire l'aumône, mais rechercher la justice réparatrice pour celles et ceux qui ont été dépouillés de leurs terres et de leur dignité. Il interpelle également les chrétiens fortunés du monde entier, qui se doivent de vivre et de se comporter avec équité à l'égard de leur prochain, puisque vivre avec équité est un impératif de l'Évangile.

- Dans votre contexte, en quoi les groupes pauvres ou marginalisés sont-ils traités de manière inéquitable à cause de lois ou de structures injustes ?
- Lisez les versets 14 à 17. Comment traitez-vous les personnes qui possèdent moins que vous sur le plan matériel ?
- Il y a un lien entre une relation saine avec Dieu et une relation équitable avec les autres et notre environnement. Que nous dit ce lien sur la nature de l'Évangile ? (Voir également Ésaïe 61 et Luc 4:17-19).

Nadine Bowers du Toit est professeure agrégée de théologie et de développement à l'université de Stellenbosch, en Afrique du Sud.

E-mail : nbowers@sun.ac.za

Cette étude biblique a été adaptée de la publication de Tearfund, Jubilé : 50 études bibliques sur la pauvreté et la justice. Pour plus d'informations, voir la page Ressources.



Osvaldo Munguía

LES DROITS FONCIERS AUTOCHTONES AU HONDURAS

La région de La Mosquitia, sur la côte est du Honduras, abrite des forêts, des lagunes et une grande diversité d'animaux et de plantes. Plusieurs peuples autochtones y vivent, et leur existence est fortement liée à la terre. Ils ont toujours utilisé leurs terres pour se nourrir, chasser, pêcher et collecter du bois pour construire des canots et des habitations.

Mopawi, une organisation partenaire de Tearfund, travaille à La Mosquitia depuis 1985. Au début, nous travaillions sur des projets d'amélioration du rendement des récoltes et d'accès à l'eau potable et l'assainissement. Tout cela est très utile, et nous continuons à le faire. Toutefois, quand nous avons analysé les problèmes à long terme auxquels les populations autochtones sont confrontées, nous avons constaté qu'elles n'avaient légalement aucun droit ni sur leurs terres, ni sur la forêt.

Le problème le plus important pour les populations autochtones est l'occupation illégale de leurs terres par d'autres. Ces gens, souvent lourdement armés, clôturent les terres et entreprennent de les déboiser. Nous avons donc commencé à prendre des mesures pour garantir les droits collectifs (partagés) des peuples autochtones sur leurs terres, les forêts et les fleuves.

VOIR, C'EST CROIRE

Nous avons tout d'abord organisé des visites d'apprentissage pour les représentants de La Mosquitia auprès des peuples autochtones Tolupán et Pech, dans les terres. Les Tolupán et les Pech avaient obtenu des titres de propriété de la part du gouvernement dans les années 1860, grâce à l'aide d'un prêtre catholique. Ils avaient des années d'expérience avec les exploitants forestiers, les éleveurs de bovins et tous ceux qui voulaient prendre leurs terres. Après cela, nous sommes partis en expédition pour nous rendre compte de l'étendue de la zone de déforestation en direction de La Mosquitia. Nous avons discuté avec les habitants de la région et avons vu qu'ils luttèrent pour survivre.

Tout cela a eu un impact considérable sur les habitants de La Mosquitia. Seulement deux ans auparavant, lorsque nous avons soulevé la question pour la première fois, ils n'avaient pas conscience de son importance. Suite à ces visites, un sentiment d'urgence s'est répandu dans toute la région à l'idée d'obtenir des titres fonciers en bonne et due forme, et de mettre un terme à la déforestation, ou du moins de la réduire.

Nous avons ensuite commencé à rendre visite aux autorités concernées par les questions foncières. Nous avons appris qu'au Honduras il n'y avait aucune loi permettant aux gens de revendiquer des droits fonciers collectifs, encore moins quand ceux-ci étaient réclamés par les peuples autochtones. Nous avons néanmoins continué de demander avec insistance au gouvernement de se pencher sur le problème. Au début, les membres de la communauté ne savaient pas comment défendre leurs intérêts, même auprès du maire local. Au fil des années, Mopawi les a formés pour qu'ils soient en mesure de s'exprimer et de défendre leurs droits. Aujourd'hui, ils parlent de leurs problèmes avec assurance, même au président du Honduras lui-même.

Il aura fallu 25 ans, de 1987 à 2012, pour obtenir les premiers titres fonciers collectifs pour 39 des communautés côtières. Suite à cela, le gouvernement a accordé 11 autres titres fonciers et territoriaux, octroyant ainsi aux peuples autochtones un droit aux ressources naturelles ainsi qu'aux terres elles-mêmes. Ces droits s'appliquaient de façon égale aux hommes et aux femmes. Au total, la superficie des terres accordées était de 14 000 kilomètres carrés. Ce fut un formidable accomplissement et nous remercions Dieu de nous avoir permis d'en être témoins.

Mopawi travaille aujourd'hui avec les peuples autochtones à la gouvernance de ces territoires et à l'utilisation durable de leurs ressources naturelles.

CONSEILS

Si je pouvais donner un seul conseil à celles et ceux qui travaillent sur ces questions, ce serait d'organiser des visites d'échange d'expérience. Discuter avec des personnes qui ont connu des problèmes similaires est le meilleur moyen d'apprendre. De retour chez eux, les gens peuvent adapter ce qu'ils ont appris à leur contexte local.

Je conseillerais également aux organisations de bien se renseigner sur les lois et les traités relatifs aux droits fonciers, la gestion durable des ressources naturelles, et les moyens d'aider les populations à assurer leur sécurité alimentaire en déforestant le moins possible.

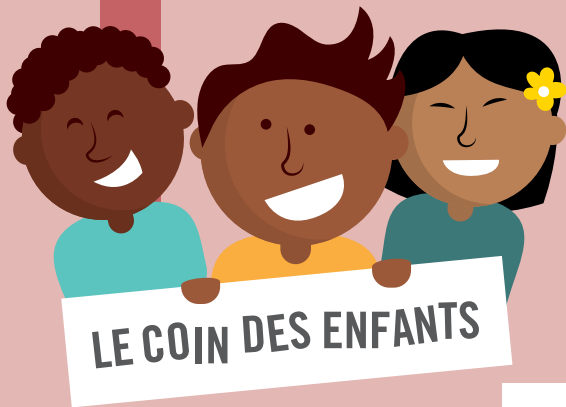
Osvaldo Munguía est directeur de Mopawi.

Site internet : www.mopawi.org

E-mail : oemunguia22@yahoo.com

Les peuples autochtones de La Mosquitia dépendent des terres, des forêts et des fleuves pour se nourrir et pour certaines ressources.
Photo : Geoff Crawford/Tearfund





DES TERRES POUR TOUT LE MONDE

Dieu a créé le monde avec suffisamment d'espace pour que nous puissions tous y vivre. Malheureusement, certains n'ont pas de parcelle de terre à eux où vivre en paix et en sécurité. Parfois, des personnes ou des organisations cupides prennent tout simplement les terres d'autres personnes.

Fais une liste de certaines choses pour lesquelles tu es reconnaissant-e à l'endroit où tu vis (p. ex. arbres, autres enfants avec qui jouer) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La famille de Samuel a besoin d'argent et de documents officiels pour pouvoir enregistrer sa demande de titre de propriété pour ses terres. Peux-tu aider Samuel à trouver les choses suivantes qui sont cachées dans cette image ?

4 pièces de monnaie



4 billets de banque



1 porte-documents



Une fois que tu as trouvé les 9 objets, tu peux colorier l'image !



LE DÉFI DES VERSETS BIBLIQUES !

Peux-tu apprendre ce verset biblique par cœur ?

« C'est à l'Éternel qu'appartient la terre avec tout ce qu'elle contient. » (Psaume 24:1)

SOLUTIONS PRATIQUES POUR RÉSOUDRE LES CONFLITS FONCIERS

Les conflits liés à la terre sont très courants, et ils surviennent à tous les niveaux. Les communautés peuvent être confrontées à trois principaux types de conflits fonciers :

- 1. Des conflits au sein de la communauté.** Ils peuvent survenir entre les membres d'un ménage, entre familles ou entre des sous-groupes entiers au sein d'une communauté. Par exemple, les élites locales peuvent essayer injustement de revendiquer les espaces communs comme étant leur propriété privée.
- 2. Des conflits entre communautés voisines.** Ces conflits sont souvent liés à des différends concernant les limites de propriété.
- 3. Des conflits entre une communauté et une personne extérieure à la communauté,** comme un investisseur ou un fonctionnaire. Par exemple, le gouvernement peut vendre ou louer des terres communautaires à un investisseur sans consulter la communauté, créant ainsi un conflit entre l'investisseur et la communauté.

SE PRÉPARER AUX CONFLITS FONCIERS

Au lieu d'attendre de réagir aux conflits fonciers quand ils surgissent, les communautés peuvent identifier les litiges

potentiels et élaborer à l'avance des plans de gestion des conflits. Voici deux idées d'activités pour les communautés :

- 1. Identifier les signes précurseurs de conflit.** Les communautés peuvent établir une liste de signes annonciateurs d'une escalade des tensions au sein de la communauté ou entre les communautés. Elles peuvent attribuer des codes couleur à ces signes (jaune, rouge ou noir) pour indiquer la gravité potentielle du conflit. Les communautés peuvent également identifier le genre d'incidents susceptibles de déclencher de graves conflits qui nécessiteraient le recours à une aide immédiate.
- 2. « Cartographier » les personnes, les organisations et les stratégies qui pourraient contribuer à résoudre des conflits.** Les communautés doivent dresser une liste de personnes (avec leurs coordonnées) qu'elles pourraient contacter pour obtenir une assistance immédiate dans le cas où un conflit deviendrait dangereux. Les communautés pourraient également déterminer qui contacter en fonction des types de conflits. Par exemple, un responsable religieux pourrait être la personne la mieux indiquée pour résoudre un conflit relatif aux droits d'accès partagés, alors qu'un fonctionnaire du gouvernement

serait mieux placé pour contribuer à résoudre un conflit lié aux limites des districts.

TROIS STRATÉGIES

Dans bien des cas, porter une affaire devant les tribunaux ne fera que prolonger le conflit, fera perdre des ressources et un temps précieux, et aggravera les hostilités. De plus, les tribunaux (et les procédures judiciaires) risquent de privilégier les élites ou les personnes qui détiennent plus de pouvoir. En revanche, les stratégies alternatives de résolution des conflits, telles que la médiation, sont moins coûteuses, moins longues et plus à même d'apporter la réconciliation. Vous trouverez ci-après trois stratégies alternatives de résolution des conflits. Les dirigeants locaux peuvent apporter leur aide pour déterminer la stratégie la plus adaptée au conflit et au contexte local.

- 1. Organiser des réunions communautaires pour faciliter un dialogue ouvert.** Cela consiste à réunir toutes les parties impliquées dans un désaccord et à entamer une discussion ouverte et publique. Le but est d'entendre tous les points de vue et d'identifier les causes profondes du problème, les torts causés et toutes les lois pertinentes. Les lois écrites/formelles et coutumières/autochtones doivent être prises en compte. Un facilitateur doit modérer le débat pour que tout le monde ait l'occasion de s'exprimer et que tous les détails importants soient évoqués.

Le dialogue ouvert peut être efficace dans différentes situations, dont les suivantes :

- pour remettre en question les pratiques coutumières préjudiciables qui désavantagent les groupes vulnérables
- pour gérer les litiges relatifs à l'utilisation partagée des ressources naturelles et des terres au sein d'une communauté
- pour résoudre des litiges relatifs aux limites de propriété entre voisins.

- 2. Travailler en toute confiance avec les dirigeants de la communauté et les fonctionnaires.** Dans les situations où les discussions internes et la négociation ne



Une femme explique l'importance d'empêcher de futures intrusions sur les terres de sa communauté. Photo : Land Equity Movement in Uganda



fonctionnent pas, il peut être utile de porter le conflit à un échelon supérieur. Un dirigeant respecté peut user de son autorité pour aider les différentes parties à résoudre certains conflits fonciers complexes ou délicats.

Par exemple, si un fonctionnaire local intimide les membres de la communauté et saisit leurs terres, il peut être plus efficace de faire appel à un fonctionnaire d'un échelon supérieur, digne de confiance et respecté, pour rappeler le fonctionnaire local à l'ordre. Si un conflit est sur le point de devenir violent, les communautés peuvent solliciter en urgence l'aide de fonctionnaires de très haut niveau.

3. Médiation. La médiation est généralement indiquée dans le cas où les négociations sont au point mort et où les parties sentent qu'elles ont besoin de faire appel à l'aide d'une personne extérieure au conflit. La médiation peut s'avérer nécessaire quand :

- les gens sont emportés par leurs émotions, ce qui rend tout compromis difficile
- la communication entre les parties est difficile
- il y a d'importants désaccords au sujet de certaines informations et données pertinentes
- il existe une inégalité de pouvoir importante entre les parties.

La médiation est un processus structuré conduit par une tierce partie neutre : un médiateur. Le médiateur peut être un juriste/avocat, un mobilisateur communautaire, ou un membre de la communauté qualifié et respecté. La tâche du médiateur consiste à rappeler aux diverses parties les lois pertinentes, à les aider à communiquer, et à trouver un terrain d'entente et des solutions adaptées. L'objectif du médiateur devrait être d'aider les deux parties à parvenir à une solution avantageuse pour les deux.

Une fois qu'une solution au conflit a été trouvée, celle-ci doit être consignée par écrit et signée par toutes les parties. Cela permettra de s'assurer que tout le monde respecte l'accord conclu.

SI LE CONFLIT N'EST PAS RÉSOLU

Si les méthodes de type relationnel ne fonctionnent pas, les facilitateurs peuvent convoquer une réunion publique ou

RÉSOLUTION DES LITIGES RELATIFS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ

Voici quelques conseils pour résoudre les litiges qui peuvent survenir lorsque des communautés voisines s'efforcent de négocier et de se mettre d'accord sur les limites de leurs terres.

- **Préoccupez-vous uniquement de la zone qui pose problème.** Précisez clairement dès le départ les limites de la parcelle de terre de votre voisin que vous reconnaissez comme étant la sienne. Toute négociation et tout compromis à venir doivent uniquement porter sur la zone contestée.
- **Rendez-vous sur le lieu qui est source de conflit.** Le fait d'aller voir la zone de délimitation vous aidera peut-être à parvenir plus facilement à un accord au sujet du tracé.
- **Passez en revue l'historique de la délimitation.** Les deux parties au conflit doivent expliquer pourquoi elles estiment que la délimitation doit se trouver à cet endroit. Tous doivent ensuite chercher les points communs

à ces histoires. Tout le monde doit s'accorder sur le fait que ces points communs sont « la vérité », puis s'attarder sur les points qui diffèrent. Ensemble, les deux parties déterminent quelle histoire est la plus juste après avoir examiné la réalité d'aujourd'hui. L'idéal pour cette stratégie serait qu'une personne digne de confiance serve de médiateur.

- **Ayez recours à des méthodes modernes et traditionnelles.** Par exemple, vous pourriez convoquer une réunion avec les chefs traditionnels, mais aussi consulter toutes les lois en vigueur qui pourraient vous aider à prendre une décision.
- **Pensez aux liens que vous entretenez avec vos voisins :** par exemple, inter-mariages, accords régissant une utilisation partagée des terres, une histoire commune et des croyances similaires. Souvenez-vous que parfois, un léger compromis permet d'obtenir la paix.

adopter une stratégie médiatique pour dénoncer publiquement les élites ou les fonctionnaires corrompus, ou qui abusent de leur pouvoir. Ils peuvent également avoir recours à d'autres méthodes non-violentes pour obliger l'État à respecter ses obligations en matière d'application des lois visant à protéger les droits fonciers des communautés. De telles approches peuvent contribuer à amener les fonctionnaires locaux et les élites à rendre compte publiquement de leurs actes et à fournir aux communautés une plate-forme informelle pour réclamer justice.

S'ils ne sont pas gérés correctement, les litiges fonciers peuvent dégénérer en violents conflits. Si les approches décrites ci-dessus ne suffisent pas à résoudre le conflit, il

pourra être nécessaire de porter l'affaire devant les tribunaux.

.....
Rachael Knight est conseillère principale pour le programme de protection des terres de la communauté de Namati.

*Site internet : www.namati.org
E-mail : namati@namati.org*

Le contenu de cet article est adapté du Guide de facilitation pour la protection des terres de la communauté de Namati. Pour plus d'informations, voir la page Ressources.

UNE COMMUNAUTÉ A LE DROIT DE DÉCIDER

Dans le monde entier, les investisseurs cherchent des terres pour implanter des projets d'exploitation minière, pétrolière, gazière et des projets agricoles à grande échelle. Bien souvent, ceux-ci sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les communautés locales. Impliquer les communautés de manière appropriée permet d'obtenir des résultats durables et positifs.

Lorsqu'un promoteur veut accéder aux terres et aux ressources naturelles d'une communauté, nous conseillons à cette dernière de suivre sept étapes importantes...



1 SAVOIR QUI EST À L'ORIGINE DU PROJET

- Le gouvernement ?
- Une entreprise privée ?
- Des banques ou des institutions financières ?



2 DEMANDER DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES AU PROMOTEUR DU PROJET

- Le promoteur du projet doit fournir ces informations dans la langue d'usage de la communauté.
- Les détails du projet peuvent être obtenus auprès des ministères du gouvernement.



3 DÉBATTRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

- Faites participer l'ensemble de la communauté, y compris les femmes, les hommes et les jeunes, pour avoir une vision globale.
- Associez d'autres communautés concernées par le projet pour discuter des termes et des impacts du projet.

CONSENTEMENT PRÉALABLE, LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) est un droit collectif des peuples autochtones en vertu du droit international. Il est de plus en plus reconnu comme étant une meilleure pratique pour protéger les droits humains de toutes les communautés.



Préalable signifie que l'on doit laisser aux communautés le temps nécessaire pour prendre une décision, et aucune activité du projet ne doit être lancée avant que la décision ne soit rendue.



Libre signifie que les communautés doivent avoir le droit de décider si elles souhaitent donner leur consentement, sans manipulation ni contrainte.



Éclairé signifie que les communautés doivent recevoir des informations précises et faciles à comprendre sur le projet.

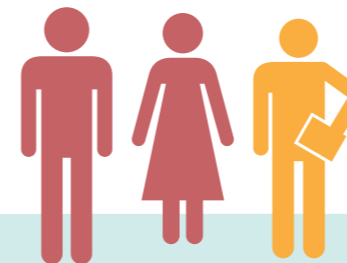
Il est important que tous les membres de la communauté participent tout au long du processus, y compris les femmes, les hommes et les jeunes.

Adapté des documents de formation d'Oxfam sur le consentement préalable, libre et éclairé. Allez sur www.oxfam.org/en/fpic-guides-and-training-manuals pour télécharger ces ressources dans un grand nombre de langues.



4 NÉGOCIER AVEC LES PROMOTEURS DU PROJET

- Les promoteurs du projet sont tenus de consulter les communautés et de négocier avec elles.
- Les promoteurs doivent obtenir le consentement préalable, libre et éclairé d'une communauté autochtone à chaque étape du projet.



5 SOLLICITER UN AVIS INDÉPENDANT

- Les communautés concernées ont le droit de solliciter des conseils juridiques et techniques indépendants pour pouvoir prendre une décision éclairée.



6 PRENDRE LES DÉCISIONS EN COMMUNAUTÉ

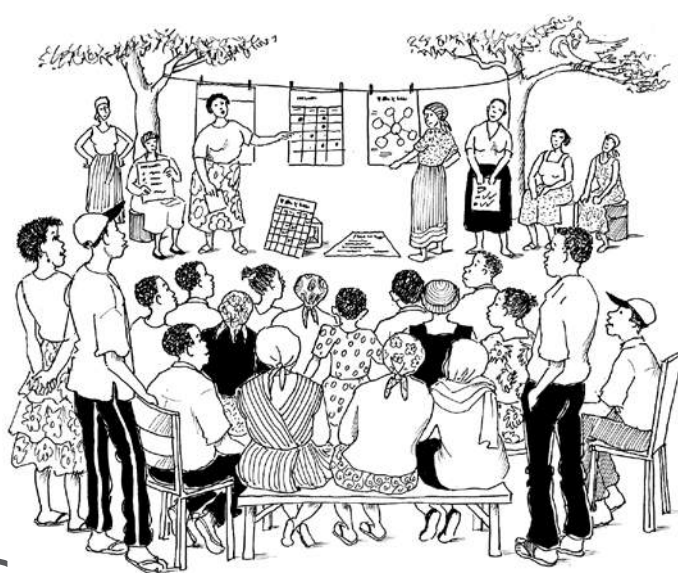
- Les communautés doivent prendre des décisions en suivant les processus décisionnels traditionnels.
- Les décisions et les accords finaux doivent être consignés par écrit.



7 CONTINUER À COMMUNIQUER AVEC LES PROMOTEURS DU PROJET

- Un projet peut avoir des conséquences sur une communauté pendant de nombreuses années.
- Les forums permanents sont efficaces pour faciliter la consultation et les négociations.

Rachael Knight



L'ensemble de la communauté doit participer aux prises de décision concernant des investisseurs potentiels.

NÉGOCIER AVEC DES INVESTISSEURS

La décision de partager les terres communautaires avec un investisseur est l'une des décisions les plus importantes qu'une communauté peut avoir à prendre. De bons investissements peuvent ouvrir la voie à un réel développement et à la prospérité de la communauté. Mais de mauvais investissements peuvent condamner une communauté à la pauvreté, s'accompagner d'une augmentation des cas de violation des droits humains, polluer localement les eaux et les sols, bloquer les routes d'accès, et même faire définitivement perdre leurs terres aux communautés.

Vous trouverez ci-après quelques conseils pour les facilitateurs communautaires qui ont des connaissances en matière de droits fonciers, pour aider les communautés à mener des négociations avec les investisseurs.

1. Informez les communautés de leurs droits légaux. Beaucoup de pays ont une législation nationale qui exige que les investisseurs consultent les communautés avant de lancer un projet d'investissement sur des terres communautaires. Il existe également des instruments internationaux qui protègent les droits des communautés (voir page 13 pour plus d'informations).

2. Exigez des évaluations des retombées sur l'environnement, la société et les droits de la personne. Encouragez les communautés à exiger que les investisseurs potentiels ou le gouvernement financent un cabinet-conseil ou un groupe d'experts indépendants pour entreprendre une étude d'impact sur l'environnement (EIE), et une évaluation de l'impact sur les droits humains ou une évaluation de l'impact social (EIDH ou EIS). Celles-ci permettront aux communautés d'évaluer les incidences potentielles de l'investissement proposé, et ainsi de préconiser des modifications au projet dans le but d'en réduire les impacts négatifs.

3. Préparez les communautés à savoir quoi demander en échange de l'utilisation de leurs terres. Les facilitateurs doivent

aider les communautés à exiger le paiement de mensualités qui reflètent la valeur de leurs terres.

En plus des paiements mensuels, les avantages suivants peuvent être demandés :

- des paiements périodiques, comme par exemple une part fixe des bénéfices annuels
- une clinique, des médicaments, des médecins et des infirmières
- une école, des livres et des enseignants
- l'électricité dans toutes les maisons
- la construction de nouvelles routes ou leur rénovation
- les télécommunications et l'accès à Internet
- des emplois pour un nombre précis de membres de la communauté
- des parts dans l'entreprise.

Si la communauté demande des prestations ponctuelles, comme une école ou une clinique, elle doit également penser à demander les enseignants, les médecins, les livres, l'électricité et les médicaments nécessaires pour que ces infrastructures fonctionnent efficacement.

4. Préparez la communauté à négocier avec les investisseurs. Les membres de la communauté ne doivent signer aucun document avant d'avoir sollicité les services d'un avocat pour comprendre ce que l'investisseur leur demande de signer.

Le facilitateur doit s'assurer que la communauté :

- pose à l'investisseur des questions spécifiques au sujet de ses projets et de ses activités
- demande des exemplaires de tous les documents dont dispose l'investisseur, p. ex. le plan d'affaires, les documents du gouvernement, etc.
- veille à ce que les dirigeants communautaires ne concluent aucun

accord sans avoir au préalable consulté la communauté

- convienne d'un plan de négociation au sein de la communauté. Les membres doivent convenir ensemble de ce qui n'est pas négociable, comme par exemple le maintien de la propreté des eaux, et de ce qui est négociable, comme les prestations que l'investisseur devra financer.
- envisage la création d'un comité pour négocier au nom de la communauté, mais invite tous les membres de la communauté à être témoins des négociations
- prenne des notes détaillées de ce qui se dit lors de toutes les réunions de négociation.

5. Préparez un solide contrat écrit dont l'application pourra être exigée par un tribunal. Conseillez à la communauté :

- de travailler avec un avocat/juriste pour s'assurer que l'accord définitif reflète les négociations et protège les intérêts de la communauté
- de demander un bail à court terme en fonction de ce que l'investisseur acceptera (dans l'idéal, cinq ans) avec possibilité de renouvellement. Cela évitera à la communauté d'être piégée par un contrat de 50 ou 99 ans qui ne sert pas ses intérêts.
- de s'assurer que le contrat décrit clairement la manière dont l'investisseur doit protéger et préserver l'environnement.

Rachael Knight est conseillère principale pour le programme de protection des terres de la communauté de Namati.

Adapté du Guide de facilitation pour la protection des terres de la communauté de Namati. Pour plus d'informations, voir la page Ressources.

*Site internet : www.namati.org
E-mail : namati@namati.org*

COMMENT CONNAÎTRE MES DROITS LÉGAUX ?

En se familiarisant avec la législation foncière, les communautés peuvent renforcer leur plaidoyer et exiger des personnes en position de pouvoir qu'elles rendent des comptes. Mais où trouver ces lois et ces politiques ?

Les gouvernements nationaux s'engagent à respecter des « instruments » internationaux sur les questions telles que le foncier (« instruments », dans ce contexte, désigne les traités et autres documents qui peuvent ou non être juridiquement contraignants). Les gouvernements sont alors censés intégrer ces instruments dans les lois nationales, qui doivent être mises en pratique au niveau communautaire.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Les instruments internationaux incluent :

- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

LOIS ET POLITIQUES NATIONALES

Les lois et les politiques d'un pays relatives à la terre peuvent inclure :

- des sections de la **constitution** du pays relatives à la terre, aux ressources naturelles, aux droits coutumiers ou aux peuples autochtones, à l'égalité entre les individus, et à la façon dont les processus qui touchent au foncier devraient être menés
- toute loi nationale autorisant la **documentation ou l'enregistrement des titres fonciers** et des ressources communautaires
- les sections pertinentes d'autres **lois nationales**, dont le droit des successions, le droit familial, le droit environnemental, le droit des peuples autochtones, la législation sur les forêts et la loi sur l'eau.

OÙ CHERCHER

- **Internet.** La constitution du pays et les divers instruments internationaux que celui-ci s'est engagé à respecter peuvent être disponibles en ligne. Par contre, les lois nationales spécifiques à votre pays sont parfois plus difficiles à trouver. Il existe plusieurs sites web qui regroupent les lois et les politiques de différents pays :
 - www.fao.org/faolex
FAOLEX est une base de données qui regroupe les lois, les politiques et les accords signés par des pays du monde entier.
 - www.landportal.org/library/search
Vous pouvez faire des recherches par pays, langue, type de document et autres.
 - www.fatlm.org
Cliquez sur « List of members » (Liste

de membres) pour voir les régions et les pays couverts par Free Access to Law Movement.

- **Les bibliothèques.** Un bibliothécaire peut vous aider à trouver les informations que vous recherchez.
- **Les universités.** Vous devriez pouvoir accéder à différentes ressources juridiques par le biais des universités et de leurs bibliothèques.
- **Après des ministères du gouvernement** (aux niveaux local, national et auprès des offices de statistiques). Contactez les ministères gouvernementaux pour demander des copies des textes de loi et des politiques.
- **Après d'autres organisations.** D'autres agences peuvent détenir des exemplaires de documents ou savoir qui en détient.

UN EXEMPLE EN INDE

En Inde, une loi nationale autorise ses citoyens à accéder librement aux informations gouvernementales concernant leurs droits. Une association partenaire de Tearfund, Emmanuel Hospital Association (EHA), sensibilise les personnes qui vivent dans les bidonvilles à cette loi. L'EHA a expliqué aux habitants d'un bidonville à Delhi comment se renseigner sur les services auxquels ils ont droit. Cette communauté a ainsi découvert qu'elle avait droit, entre autres, à une route goudronnée, à être raccordée au réseau électrique, à un approvisionnement en eau, à l'assainissement, à une clinique, et à une école.

L'EHA a expliqué à la communauté comment écrire aux administrations locales pour leur demander de fournir ces services. Plusieurs réunions ont alors eu lieu avec les fonctionnaires. Cela n'a pas toujours été facile, car le bidonville était situé sur des terrains appartenant à l'État, et les administrations craignaient de perdre le droit de propriété sur les terrains. La communauté a tout de même persévéré, car elle connaissait ses droits en vertu de la loi. Les administrations locales ont fini par financer les services réclamés.

Compilé par Joanna Watson à l'aide du Guide du plaidoyer de Tearfund. Allez sur www.tearfund.org/advocacytoolkit

📧 Internet peut être une bonne source d'informations juridiques, quand on sait où chercher. Photo : Andrew Philip





Révérende Dr. Lydia Mwaniki



La plupart des femmes rurales dépendent de la terre mais n'ont pas de titres de propriété.

ÉTUDE BIBLIQUE

LES FILLES DE TSELOPHCHAD

Lisez Nombres 27:1-7

Dans Nombres 27:1-7, nous découvrons une situation où les femmes n'ont pas le droit de posséder des terres. En fait, en Israël, une femme était considérée comme étant la propriété de son père, qui était un jour transférée à son mari contre le paiement d'une dot. Avec humilité et sagesse, les cinq filles de Tselophchad ont influencé l'élaboration d'une nouvelle loi de Dieu pour permettre aux femmes de posséder des terres.

Les filles de Tselophchad ont vécu à la toute fin de l'exode des Israélites en Égypte, alors qu'ils se préparaient à entrer dans la Terre promise. Après tout ce temps passé dans le désert et la population ayant évolué, il était devenu nécessaire d'effectuer un nouveau recensement (Nombres 26:1-4). Celui-ci devait servir à préparer les structures sociales et économiques de la nouvelle nation. Dieu dit que la terre devait être répartie entre les

tribus, proportionnellement à la taille des familles (Nombres 26:52-56). Chaque homme chef de famille recevait une portion.

Tselophchad était mort sans avoir de fils. Lorsque ses filles ont réalisé que le nom de leur père allait disparaître lors de la redistribution de ses terres parce qu'il n'y avait pas d'héritier mâle, elles ont fait quelque chose d'extraordinaire, qui n'avait encore jamais été fait. Elles ont demandé à Moïse, à Eléazar le prêtre, aux chefs, ainsi qu'à toute l'assemblée le droit d'hériter de la possession de leur père. Avec humilité, Moïse a soumis leur requête à Dieu. Dieu a répondu que la requête des filles était juste, et qu'elles devaient avoir le droit d'hériter des terres de leur père.

Dieu est un Dieu juste et équitable, et il ne veut pas que les femmes soient désavantagées. Il les considère tout à fait aptes à posséder et à gérer des terres.



QUESTIONS POUR LA DISCUSSION

- Énumérez de quelle façon les droits des femmes sont bafoués dans votre communauté.
- Quelles mesures pratiques les femmes et les hommes peuvent-ils prendre dans votre communauté pour protéger les droits fonciers des femmes, ainsi que tous leurs autres droits ?
- Quels enseignements pouvons-nous tirer de ce passage biblique au sujet du rôle des dirigeants pour favoriser la justice entre les femmes et les hommes ?

La Révérende Dr. Lydia Mwaniki est directrice des volets théologie, vie familiale et justice de genre pour la Conférence des Églises de toute l'Afrique.

E-mail : lydiamuthonimwaniki@gmail.com

COMMENT RENFORCER LES DROITS FONCIERS DES FEMMES ?

Godfrey Massay et Beth Roberts

Bien que la majorité des femmes qui vivent en zone rurale dépendent de la terre pour vivre, la plupart d'entre elles n'ont pas de titre de propriété. Garantir leurs droits fonciers peut contribuer à extraire les femmes rurales de la pauvreté, ainsi que leur famille et leur communauté. Les agents de développement peuvent aider les femmes à acquérir un droit à la terre et aux ressources naturelles par le biais des approches suivantes :

- **Se servir des droits de l'homme et des normes de développement durable.** Les Objectifs de développement durable (ODD) énoncent clairement les droits fonciers des femmes. Les gouvernements sont engagés à respecter ces principes, et les agents de développement peuvent s'en servir pour plaider pour de meilleures lois, politiques et pratiques.

- **Conclure des partenariats stratégiques.** Les mouvements mondiaux, régionaux, nationaux et locaux en faveur des droits fonciers des femmes sont en train de prendre de l'ampleur. Les spécialistes du développement peuvent contribuer à soutenir et consolider ces efforts.
- **Travailler avec les communautés.** Les agents de développement et les spécialistes du droit peuvent aider les communautés à mettre en place des solutions comme l'aide juridique pour renforcer les droits fonciers des femmes.
- **Travailler avec des entreprises du secteur privé.** Les entreprises commencent à voir un lien entre la sécurité des droits fonciers et l'amélioration de la productivité agricole. Les agents de développement peuvent promouvoir l'inclusion des femmes en tant que bonne pratique entrepreneuriale.

- **Encourager les gouvernements à recueillir des données.** Les ODD présentent une occasion unique : nous manquons de données sur l'utilisation des terres et la propriété foncière des femmes dans le monde. Sans cela, nous ne pourrions pas trouver de solutions efficaces pour consolider leurs droits fonciers.

Godfrey Massay est directeur du plaidoyer en Tanzanie, et Beth Roberts est avocate et spécialiste en propriété foncière et en questions liées au genre pour Landesa, une organisation internationale de défense des droits fonciers.

Vous trouverez une version plus longue de cet article en anglais sur www.tearfund.org/womenandland

Site internet : www.landesa.org
E-mail : info@landesa.org

LA PROPRIÉTÉ CONJOINTE AU NÉPAL

Pour United Mission to Nepal (UMN), la justice entre les femmes et les hommes a toujours été une priorité. L'homme et la femme sont comme les deux roues d'un même attelage. Lorsque nous avons lancé un nouveau projet de sécurité alimentaire en 2016, nous savions que, pour que la communauté soit transformée, nous devions commencer par promouvoir la justice entre les femmes et les hommes au sein des ménages.

PRÉPARER LE TERRAIN

Nous avons commencé par nous renseigner sur les causes de discrimination entre les hommes et les femmes au sein de la communauté locale, et nous nous sommes aperçus que la propriété foncière était un grand enjeu. Au Népal, bien que 72,8 pour cent des femmes exercent une activité agricole, elles possèdent légalement moins de 20 pour cent des terres. Ce chiffre est encore plus faible dans les régions isolées.

Nous avons également passé en revue les politiques publiques du Népal sur les femmes, les droits fonciers et les droits des petits exploitants. Nous avons appris que le gouvernement avait récemment élaboré des directives sur la propriété conjointe des terres pour promouvoir l'autonomisation des femmes rurales. La propriété conjointe signifie que les hommes et les femmes sont officiellement enregistrés en tant que

propriétaires d'une parcelle de terre, plutôt que les hommes seuls.

Ensemble, avec d'autres organisations, nous avons discuté des opportunités et des dangers que présentait le fait de gérer un projet de propriété conjointe. Malgré les risques, nous avons décidé d'aller de l'avant.

FAIRE PASSER LE MESSAGE

Nous avons organisé des discussions en tête à tête avec les fonctionnaires locaux récemment élus. La plupart d'entre eux n'étaient pas au courant des nouvelles directives relatives à la propriété conjointe des terres. Nous leur avons donc expliqué ces directives en détail, ce qu'ils ont apprécié.

Nous avons ensuite entrepris de sensibiliser les communautés cibles. La plupart des habitants de ces zones rurales sont illettrés. Nous avons donc utilisé la radio FM locale, qui a été un moyen très efficace pour diffuser le message. Les émissions radio ont expliqué dans la langue locale l'importance de la propriété conjointe des terres, comment y accéder, et ses avantages.

Nous avons également diffusé l'information par le biais de nos centres d'autonomisation communautaires. UMN a créé ces centres pour que les femmes puissent être informées sur les divers enjeux sociaux, trouver ensemble des

solutions à leurs problèmes et consolider leurs aptitudes au leadership. Les participantes ont mené une campagne de porte-à-porte, lors de laquelle elles se sont adressées aux hommes et aux femmes des ménages locaux.

Au début, les hommes étaient réticents à cette idée, mais une fois qu'ils comprenaient les avantages de la propriété conjointe, ils étaient disposés à soutenir le projet. Si les hommes y étaient violemment opposés, nous leur proposons de discuter avec les fonctionnaires du Bureau de réforme agraire du district. Les hommes devenaient plus coopératifs une fois qu'ils comprenaient qu'il s'agissait également d'une priorité du gouvernement.

On dit souvent que « rien ne changera tant que nous ne changeons pas nous-mêmes. » Certains des nouveaux fonctionnaires d'État ont été les premiers à demander la propriété conjointe. Cela a contribué à convaincre la communauté et à instaurer la confiance.

AUTONOMISATION DES FEMMES

Jusqu'ici, 36 couples ont obtenu un titre de propriété conjointe pour leurs terres. Les autorités locales ont organisé une cérémonie en leur honneur, ce qui a aidé les femmes à prendre conscience qu'elles occupent une place importante dans la société.

La propriété foncière a une incidence sur la façon dont les membres de la société sont perçus. Nous avons constaté que les femmes qui possèdent un titre de propriété conjointe sur leurs terres ont plus d'assurance, sont plus autonomes et mieux représentées dans les divers forums de discussion. Elles ont également un meilleur accès à divers services locaux, comme les prêts pour des activités agricoles.

Les commentaires des femmes concernées parlent d'eux-mêmes : « Les membres de ma famille se sont mis à me parler poliment. » « Nous pouvons maintenant obtenir un prêt auprès d'une coopérative. » « C'est la première étape vers la transformation de la communauté. »

📍 Bimala Kami et son mari, Lalbir, ont été le premier couple de leur district à obtenir un titre de propriété conjointe.
Photo : United Mission to Nepal



Susan Parajuli est responsable du programme Moyens de subsistance pour United Mission to Nepal.

Site internet : www.umn.org.np

E-mail : susan.parajuli@umn.org.np

TRANSFORMER LES BIDONVILLES

Le terme « bidonville » est utilisé pour décrire des zones d'habitation informelle dans les villes, où les conditions de vie sont misérables et les logements en mauvais état. Les bidonvilles sont souvent surpeuplés, avec de nombreuses personnes entassées dans de minuscules espaces de vie.

Ces installations sont dépourvues des services essentiels comme l'eau, l'assainissement, le drainage, le ramassage des déchets, l'éclairage des rues, les trottoirs et les voies d'accès en cas d'urgence. La plupart des habitants des bidonvilles n'ont pas facilement accès aux écoles, aux hôpitaux ou à des lieux publics permettant à la communauté de se rassembler. Ce sont des quartiers dans lesquels les taux de chômage et de criminalité sont le plus souvent à la hausse.

Dans les bidonvilles, les habitations sont construites sur des terrains sur lesquels les occupants n'ont pas de droits légaux. Les habitants des bidonvilles ont de nombreux obstacles à franchir s'ils veulent acquérir des droits fonciers. Le contrôle des terres est souvent lié à la corruption et à l'influence personnelle de certaines personnes en position de pouvoir.

Il arrive que les bidonvilles doivent être rasés. Dans certains cas, ils sont construits sur des zones à risque, p. ex., dans une zone sujette aux glissements de terrain. Dans ce cas, la relocalisation des occupants est parfois la

meilleure solution. La plupart des évictions de bidonvilles ont néanmoins lieu lorsque les autorités locales décident de détruire un bidonville situé sur un terrain précieux, afin que des promoteurs ou d'autres personnes puissent en disposer.

La procédure d'obtention de droits pour les habitants des bidonvilles dépend de leur capacité à collaborer avec les autorités. Les dirigeants communautaires ou les défenseurs de la communauté doivent engager le dialogue avec l'administration pour que les habitants des bidonvilles et les fonctionnaires puissent se rencontrer et prendre ensemble des mesures de réfection du bidonville.

QU'EST-CE QUE LA RÉFECTION DES BIDONVILLES ?

De manière générale, les bidonvilles sont établis sur des terrains bien situés, qui offrent un accès facile à la ville et à ses opportunités. Les personnes pauvres qui vivent dans des zones urbaines doivent vivre à proximité de la ville pour avoir accès aux emplois.

La réfection des bidonvilles est un processus graduel d'amélioration et d'officialisation de l'établissement humain informel, jusqu'au point où il sera reconnu comme faisant partie intégrante de la ville. Pour cela, le gouvernement fournit des terrains, des services et la citoyenneté aux habitants des bidonvilles. Les activités de réfection

relations avec le gouvernement autour de la question délicate du foncier.

- Il est très important de collaborer avec d'autres organisations qui travaillent déjà sur les questions foncières et de faire entendre une voix collective.
- Il est essentiel de cartographier les logements formels et informels et les principaux services.
- Il peut être utile d'explorer des approches de plaidoyer « douces », mais aussi de renforcer la capacité des communautés à décrire les problèmes de façon claire et non conflictuelle.



Les bidonvilles comme cette favela au Brésil sont souvent dépourvus des services essentiels comme le drainage et l'assainissement.
Photo : Eleanor Bentall/Tearfund

incluent généralement la provision de services essentiels, tels que des logements, des voies d'accès, le drainage, l'eau potable, l'assainissement et l'évacuation des eaux usées. Le plus souvent, l'accès à l'éducation et à la santé font également partie du processus de réfection. En outre, un des principaux éléments de la réfection des bidonvilles consiste à légaliser les propriétés et à obtenir des titres fonciers pour leurs habitants.

La réfection des bidonvilles consiste également à mettre en place les activités économiques, sociales et communautaires nécessaires pour inverser les tendances dans ces zones. Ces activités doivent être entreprises en collaboration avec toutes les parties concernées : les habitants, les groupes communautaires et les entreprises, ainsi que les autorités locales et nationales, le cas échéant.

De nombreux facteurs déterminent la réussite du programme de réfection d'un bidonville. Deux des plus importants sont une forte volonté politique de la part de l'État, et un engagement déterminé de la part de la communauté.

.....
Adapté des documents de Cities Alliance, une association mondiale qui lutte pour la réduction de la pauvreté urbaine et promeut le rôle des villes dans le développement durable.

Site internet : www.citiesalliance.org
E-mail : info@citiesalliance.org

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CAMBODGE

World Vision International a lancé un nouveau projet visant à aider les communautés urbaines démunies à acquérir des titres fonciers officiels à Phnom Penh, Cambodge. World Vision a informé les communautés de leurs droits fonciers et les a intégrées dans les processus décisionnels du gouvernement.

World Vision nous a fait part des enseignements suivants tirés de ce projet :

- L'investissement en temps et en ressources est important pour établir des

LA LUTTE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES BIDONVILLES

D'après ONU-Habitat, d'ici à 2020, 1,4 milliard de personnes pourraient vivre dans des bidonvilles. De mon point de vue, il s'agit du plus grand défi de notre époque pour le ministère en milieu urbain. Voici ci-dessous quelques étapes que les habitants d'un bidonville doivent franchir pour sécuriser leur droits fonciers et avoir accès à de meilleurs services. L'ordre et la nature exacte de ces étapes peuvent varier d'un endroit à l'autre.

J'ai travaillé de nombreuses années en tant que pasteur dans un bidonville de Manille, la capitale des Philippines. Je me souviens du sang qui a éclaboussé les murs lorsque les soldats et les bulldozers ont détruit notre bidonville. Les membres de l'Église ont aidé les habitants à charger leurs matériaux de construction sur des camions, puis à reconstruire leur maison dans la « zone de réinstallation ». Ce nouveau site n'était pas approvisionné en eau et il était situé à 15 km des emplois en ville dont les gens dépendaient.

Le rôle d'un pasteur de bidonville consiste à se tenir aux côtés des personnes qui perdent leur habitation et leur terrain. Il s'agit de la **première étape**.

Je me suis néanmoins demandé si cette confrontation aurait pu être évitée ? Le prêtre qui travaillait dans la communauté avant moi avait été plus sage. Il s'était organisé avec les membres de la communauté en amont d'une confrontation précédente, de sorte que lorsque les bulldozers sont venus, les gens

se sont allongés par terre devant les engins. Le prêtre a convoqué la presse écrite. Il a ensuite appelé le maire, pour lui dire que les journalistes et les cameramen étaient là. Il a conseillé au chef de police d'éviter le carnage parce que le maire s'apprêtait à venir.

Bien sûr, lorsque le maire est arrivé et qu'il a vu les journalistes, il a dit : « Nous devons régler tout ceci pacifiquement, par la discussion. » En fin de compte, les gens ont eu droit à la moitié du terrain. C'est la **deuxième étape** : le leadership avisé d'un leader communautaire qualifié.

La **troisième étape**, c'est l'organisation et le plaidoyer communautaires. Les représentants de la communauté doivent passer du temps avec les fonctionnaires locaux, suivre des conférences destinées aux travailleurs sociaux et aux universitaires. Cela leur permettra de se faire une réputation et de pouvoir solliciter les bonnes personnes en cas de besoin, comme l'a fait le prêtre dans l'exemple précédent.

La **quatrième étape** consiste à mener un plaidoyer en connaissance de cause. La recherche est essentielle. Chaque semaine, j'ai des appels Skype avec des travailleurs dans huit villes du monde. Ces travailleurs doivent se renseigner sur les systèmes complexes d'obtention des droits fonciers. Il y a souvent 40 à 80 étapes à suivre. Les questions de la recherche incluent : Quels bureaux délivrent quels titres ? De quelles informations ont-ils besoin ? Qui peut nous aider dans ces bureaux, et comment

pouvons-nous éviter les personnes qui demandent un pot-de-vin ?

La **cinquième étape** implique qu'une personne se spécialise en plans de logements publics et privés. Cette personne devra acquérir de solides connaissances sur le plan financier. Cela aidera la communauté à la **sixième étape** : la fixation d'objectifs pour les groupes et les processus d'épargne. Les communautés auront probablement besoin de fonds pour les divers aspects de la réfection du bidonville et du processus d'enregistrement. La gestion des groupes d'épargne peut s'avérer difficile et des conflits peuvent survenir. Les dirigeants doivent avoir à la fois le cœur tendre et la peau dure !

La **septième étape** consiste à négocier des contrats d'envergure entre les organisations communautaires, les banques et les programmes de logement. Les leaders des bidonvilles peuvent devenir des experts en affaires et contribuer à organiser la prestation de meilleurs services pour la communauté. Dans une société ouverte telle que les Philippines, c'est chose possible. Dans les pays où la corruption est plus courante, cela s'avère bien plus difficile.

Huitième étape : C'est si difficile ! Renonçons !

Variante de la huitième étape : Nous nous souvenons que nous marchons avec Dieu dans ces endroits dangereux et éprouvants. Nous devons rester proches de lui dans ce combat. Avec l'aide de l'Esprit Saint, nous pouvons continuer.

📍 D'ici à 2020, 1,4 milliard de personnes pourraient vivre dans des bidonvilles. Photo : Francesca Quirke/Tearfund



Le Dr. Viv Grigg a mis sur pied une maîtrise en Leadership urbain transformationnel dans de multiples universités du monde. Il est le directeur de la Urban Leadership Foundation et coordonne l'Encarnaç o Alliance of Urban Poor Movement Leaders.

Pour une formation et de la documentation de référence sur les droits fonciers urbains, allez sur www.urbanleaders.org/655LandRights (en anglais)

Site internet : www.urbanleaders.org
E-mail : viv@urbanleaders.org



ANCIENS NUMÉROS DE PAS À PAS

- PAS À PAS 82 : Ressources naturelles
- PAS À PAS 67 : Le renouveau urbain
- PAS À PAS 54 : Agriculture familiale (explique comment cultiver sur de minuscules parcelles de terre)
- PAS À PAS 41 : Prenons soin de notre terre

Pour télécharger un exemplaire gratuit, allez sur www.tearfund.org/pas-a-pas ou contactez-nous pour commander des exemplaires imprimés.



PILIER : AGROFORESTERIE PILIER : JUSTICE POUR TOUS

Les guides Piliers fournissent un apprentissage pratique, basé sur la discussion en petits groupes sur des thèmes de développement communautaire.

PILIER : Agroforesterie explique l'avantage de faire pousser des cultures et des arbres ensemble, sur des terres agricoles ou dans la forêt. Il est disponible en anglais et en français.



PILIER : Justice pour tous dote les communautés des moyens nécessaires pour remettre en cause les lois injustes et protéger les droits d'autrui. Il est disponible en ligne en français, anglais, espagnol et portugais, et en version imprimée en français, anglais et portugais.



Pour en télécharger gratuitement un exemplaire, allez sur www.tearfund.org/pillars ou contactez-nous pour commander un livret imprimé, pour £8.



COMMUNITY LAND PROTECTION FACILITATORS GUIDE (GUIDE DE FACILITATION POUR LA PROTECTION DES TERRES COMMUNAUTAIRES)

Rachael Knight, Marena Brinkhurst et Jaron Vogelsang

Namati a produit ce manuel pratique pour les militants locaux qui cherchent à aider les communautés à protéger leurs droits fonciers. Ce guide explique aux communautés comment cartographier leurs terres, élaborer des règlements communautaires et obtenir la reconnaissance officielle de leurs droits auprès des autorités. Disponible en anglais uniquement. Veuillez écrire à communitylandprotection@namati.org pour obtenir un exemplaire imprimé. Vous pouvez également télécharger un exemplaire gratuit en anglais, et visionner des petites vidéos animées du processus en français, anglais, espagnol et portugais sur www.namati.org/ourwork/communityland



RESSOURCES D'OXFAM SUR LE CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE

Oxfam a produit un ensemble de supports de formation sur le consentement libre, informé et préalable (CLIP). Il s'agit du droit des communautés autochtones de décider librement si elles souhaitent ou non autoriser les promoteurs à utiliser leurs terres. Les principes du CLIP sont également utiles pour les communautés non autochtones. Ces documents d'Oxfam expliquent aux communautés comment obtenir des informations sur un projet, s'entretenir avec les promoteurs et protéger leurs droits. Ils sont disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, et le swahili.

Pour télécharger des exemplaires gratuits, allez sur www.oxfam.org.au/what-we-do/mining/free-prior-and-informed-consent/



SITES INTERNET UTILES

www.islp.org

International Senior Lawyers Project fournit une aide juridique gratuite aux gouvernements et aux organisations communautaires dans les pays en développement, sur des thèmes comme la protection des droits des communautés dans le cadre de projets de développement.

www.landrightsnow.org

Land Rights Now est une campagne mondiale qui vise à garantir les droits fonciers autochtones et communautaires. Disponible en français, anglais et espagnol.

www.landportal.org

Ce site internet réunit des données du monde entier sur la gouvernance foncière. Disponible en français, anglais, espagnol et portugais.

www.landcoalition.org

Le site internet International Land Coalition contient des nouvelles, des blogs et des ressources. Disponible en français, anglais et espagnol.

www.landmarkmap.org

LandMark fournit des cartes et d'autres données sur des terres qui sont détenues à titre collectif par les peuples autochtones et les communautés locales.

www.forestpeoples.org

Forest Peoples Programme défend les droits des peuples qui vivent dans les forêts. Disponible en français, anglais et espagnol.

www.gltn.net

Global Land Tool Network fournit des outils pour résoudre les problèmes liés à l'occupation et la gestion des terres.

Pas à Pas est une publication reliant ceux qui travaillent pour le développement et la santé dans le monde entier. C'est un moyen d'encourager les chrétiens de toutes les nations alors qu'ils travaillent ensemble pour créer une harmonie dans nos communautés.

Pas à Pas est gratuit pour les agents de développement communautaire et les responsables d'Église. Les personnes qui sont en mesure de payer peuvent souscrire à un abonnement en contactant la rédactrice. Cela nous permet de continuer à fournir des exemplaires gratuits à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous invitons nos lecteurs à nous envoyer leurs points de vue, articles, lettres et photos. *Pas à Pas* est également disponible en anglais (*Footsteps*), en espagnol (*Paso a Paso*) et en portugais (*Passo a Passo*). Également disponible en hindi.

Rédactrice : Zoe Murton

Tearfund, 100 Church Road, Teddington, TW11 8QE, Royaume-Uni

Tél : (44) 20 3906 3906

Fax : (44) 20 8943 3594

E-mail : publications@tearfund.org

Internet : learn.tearfund.org

Rédactrice multilingue : Helen Machin

Comité d'édition : Barbara Almond, J Mark Bowers, Mike Clifford, Jude Collins, Steve Collins, Paul Dean, Helen Gaw, Alice Keen, Ted Lankester, Liu Liu, Roland Lubett, Norman Molina, Ildephonse Nzabahimana, Amos Oumounabidji, Naomi Sosa, Shannon Thomson, Rebecca Weaver-Boyes, Joy Wright

Conception : Wingfinger Graphics, Leeds

Illustrations : Sauf indication contraire, les illustrations sont de Petra Röhr-Rouendaal, *Where there is no artist* (deuxième édition)

Sauf mention contraire, texte biblique de la Bible Version Segond 21 Copyright © 2007 Société Biblique de Genève. Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Imprimé sur papier recyclé à 100 pour cent et en utilisant des procédés respectueux de l'environnement.

Traduction : H Campioni, B Clark, I Deane-Williams, P Gáñez, M Machado, W de Mattos Jr, M Meier, M Sariego, S Tharp

Abonnement : Contactez-nous par courrier postal ou par courriel aux adresses ci-dessus, en nous expliquant succinctement votre travail et en nous précisant la langue dans laquelle vous souhaitez recevoir *Pas à Pas*. Vous pouvez aussi suivre les instructions ci-dessous pour vous abonner à e-Pas à Pas, en cochant la case correspondante pour recevoir des exemplaires imprimés.

e-Pas à Pas : Pour recevoir *Pas à Pas* par courriel, veuillez vous abonner via le site internet Tearfund Apprentissage (voir ci-dessus). Suivez le lien « S'abonner au magazine Pas à Pas » sur la page d'accueil.

Changement d'adresse : Veuillez nous communiquer votre nouvelle adresse en indiquant votre numéro d'abonné figurant sur l'enveloppe d'envoi.

Copyright © Tearfund 2018. Tous droits réservés.

Les textes de *Pas à Pas* peuvent être reproduits à des fins de formation, à condition que les documents soient distribués gratuitement et d'en mentionner la source (Tearfund). Pour toute autre utilisation, veuillez contacter publications@tearfund.org pour obtenir une permission écrite.

Les opinions et points de vue exprimés dans les lettres et articles ne représentent pas nécessairement le point de vue de la rédactrice ni de Tearfund. Tout renseignement technique est vérifié aussi rigoureusement que possible mais nous déclinons toute responsabilité en cas de problème.

Tearfund est une organisation chrétienne de développement et de secours, visant à établir un réseau mondial d'Églises locales pour contribuer à l'éradication de la pauvreté.

Publié par Tearfund. Une société limitée par garantie. Enregistrée en Angleterre 994339. Œuvre n° 265464 (Angleterre et pays de Galles) Œuvre n° SC037624 (Écosse).

En 2018, Tearfund fête son cinquantième anniversaire. L'archevêque de Cantorbéry, Justin Welby, a écrit une prière pour cette occasion. Veuillez vous joindre à nous dans la prière pour mettre fin à la pauvreté.

Notre Dieu miséricordieux et généreux, tu es devenu pauvre pour que nous puissions être enrichis par ton amour, et tu as donné à tous les êtres humains les richesses et les ressources du monde en héritage.

Nous prions que tu fortifies ton Église pour qu'elle soit une lueur d'espoir et un havre de paix pour les personnes pauvres.

Nous prions qu'en voyant la lumière de l'amour du Christ, les nations et les peuples du monde se battent, non pour s'entre-tuer, mais pour prendre soin des personnes pauvres, et qu'ils rivalisent en actes de gracieuse générosité.



Photo : Lambeth Palace/Picture Partnership

En lui, qui a renoncé pour nous à toutes les richesses du ciel, qui a tout donné pour vivre parmi nous en tant que serviteur, et qui est mort pour nous dans la souffrance, Jésus-Christ notre Seigneur et Sauveur.

Amen



PROBLÈME ÉPINEUX

Question : Je sais qu'il peut être risqué de défendre les droits fonciers. Comment ma communauté peut-elle rester en sécurité tout en s'efforçant de protéger ses droits ?

Réponse : Lorsqu'une organisation s'exprime dans un environnement difficile ou sur des questions controversées, les personnes impliquées peuvent être exposées à des risques. Violences, menaces de violence, emprisonnement, voire menaces de mort sont autant de risques auxquels peuvent être exposés ceux qui font du plaidoyer, ainsi que leur famille et leurs amis, et les membres des communautés concernées.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de la façon dont vous pouvez réduire les risques liés au plaidoyer.

- Travaillez avec des alliés extérieurs au contexte, qui ne sont pas exposés à la même menace.
- Menez un plaidoyer en collaboration avec d'autres, dans le cadre d'un réseau ou d'une alliance, afin de maintenir un profil bas et d'unir vos forces.
- Établissez des relations avec des personnes influentes qui pourraient vous aider dans des situations difficiles.

- Faites preuve de respect envers les décideurs et donnez-leur des explications claires s'ils vous en demandent.

Il est avisé d'entreprendre une analyse des risques du plaidoyer pour identifier et gérer les risques. Pour cela, le Guide du plaidoyer de Tearfund peut vous aider. Si un risque est trop élevé, il est sage d'envisager d'autres options de plaidoyer, par exemple en demandant à un porte-parole extérieur ou à une organisation étrangère d'effectuer le plaidoyer à votre place.

Il est de bonne pratique que toute personne impliquée soit informée du risque, accepte de s'engager en connaissance de cause et sache ce qu'il faut faire pour minimiser le risque. Il faudra probablement s'assurer que cette personne sache à qui s'adresser pour obtenir de l'aide. Dans certaines situations, le risque peut être tel que nous ne pouvons pas faire de plaidoyer du tout. Néanmoins il est bon de se rappeler que l'on prend parfois plus de risques lorsque l'on ne fait pas de plaidoyer que lorsque l'on en mène un.

Réponse adaptée par Joanna Watson du Guide du plaidoyer de Tearfund. Pour en télécharger gratuitement un exemplaire, allez sur www.tearfund.org/advocacytoolkit ou contactez-nous pour commander un exemplaire imprimé (£12).

Veuillez écrire à : The Editor, Footsteps, 100 Church Road, Teddington, TW11 8QE, Royaume-Uni

✉ publications@tearfund.org www.facebook.com/tearfundlearn www.twitter.com/tearfundlearn



INTERVIEW

LA TERRE EST NOTRE VIE ET NOTRE AVENIR



Femmes et enfants de la tribu Palaung.
Photo : UHDP

Bunsak Thongdi travaille auprès de tribus montagnardes dans le nord de la Thaïlande. Il dirige un projet holistique de développement, UHDP (Upland Holistic Development Project), qui porte sur les droits fonciers et la gestion des terres et des forêts communautaires.

À quel genre de problèmes les tribus montagnardes sont-elles confrontées ?

Les terres où vivent les tribus montagnardes sont considérées comme appartenant à l'État. Bien qu'elles y vivent depuis des générations, les communautés ne possèdent pas de titres fonciers. Le gouvernement veut créer un parc national dans cette zone, ce qui impliquerait de relocaliser les personnes qui y vivent. Mais pour les tribus montagnardes, il ne s'agit pas que d'une parcelle de terre : c'est leur vie et leur avenir.

Il y a un autre problème : des entrepreneurs ont développé les cultures commerciales dans cette zone, comme les mandarines, par exemple. Ces cultures n'étant pas indigènes, elles demandent beaucoup d'intrants chimiques, qui polluent

Bunsak, à droite, forme les populations locales à la gestion communautaire des forêts.
Photo : Aphii Amor/UHDP



l'eau. En outre, comme il leur faut un champ ouvert et dégagé, les entrepreneurs incitent les agriculteurs locaux à défricher la forêt. Le plus souvent, ces derniers ne font aucun bénéfice et finissent parfois même par perdre de l'argent.

Que fait votre organisation pour aider ?

Les habitants ne possédant pas de titres fonciers, leur seul recours consiste à demander un titre de propriété communautaire à l'État. Cela leur permettrait de détenir un document officiel stipulant qu'ils peuvent utiliser les terres. À l'heure actuelle, ce processus est encore en cours.

En attendant, nous dispensons une formation à la population locale sur la gestion des terres et des forêts communautaires. Nous aidons tout d'abord la communauté à élire un **comité de gestion communautaire des forêts et des terres** parmi ses membres. Chaque membre de comité est chargé d'un rôle précis, comme par exemple s'occuper des feux de forêt, ou des relations avec les fonctionnaires locaux.

Nous apprenons au comité à réaliser une **cartographie** à l'aide de la technologie GPS (système mondial de géolocalisation). Puis d'autres organisations, comme l'université locale, réalisent la carte pour nous. La communauté utilise les cartes et d'autres documents pour déterminer la surface des terres dont elle s'occupe. Une fois la carte réalisée, la communauté convient de **règles et règlements** concernant la façon dont elle protégera et utilisera les terres et les ressources. Lorsqu'une personne extérieure veut s'emparer des terres, la communauté peut utiliser la carte pour l'aider à négocier. Bien que ce ne soit pas un document officiel, il est très utile.

Comment aidez-vous les gens à exploiter les terres au mieux ?

Nous promovons de meilleures méthodes agricoles, comme l'utilisation de compost. Nous

promouvons également la génération de revenus à partir de cultures moins difficiles à produire, comme le café et le thé.

De nombreuses personnes ont accès à de petites parcelles de terre à côté de leur maison. Nous les aidons à développer des jardins potagers, pour qu'elles puissent au moins produire de quoi nourrir leur famille. Si elles s'en sortent bien, elles peuvent même vendre une partie de leur production. Lorsque les communautés disposent d'un terrain de plus grande superficie, nous les aidons à développer l'agroforesterie. Cette approche consiste à planter différentes choses sur une même parcelle pour augmenter les rendements : arbres pour la construction, arbres fruitiers et autres cultures.

Nous encourageons les communautés voisines à créer un réseau environnemental de manière à pouvoir apprendre les unes des autres, et ainsi mieux se faire entendre. L'UHDP fait également partie d'un réseau plus important d'ONG dans cette région. En travaillant ensemble, les habitants peuvent mieux protéger leurs ressources naturelles.

Qu'est-ce qui vous inspire le plus dans votre travail ?

C'est de voir les gens prendre conscience de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard des terres et du projet. Ainsi, lorsque nous quittons la communauté, elle peut poursuivre le travail. Aujourd'hui, un tiers des communautés forment les populations dans d'autres zones. Nous sommes très heureux de voir l'impact qu'elles ont aujourd'hui.

Bunsak Thongdi est directeur de l'UHDP et membre du programme Inspired Individuals de Tearfund.

Site internet : www.uhdp.org
E-mail : kersertoo@gmail.com

Publié par : Tearfund, 100 Church Road, Teddington TW11 8QE, Royaume-Uni

learn.tearfund.org

publications@tearfund.org www.twitter.com/tearfundlearn

www.facebook.com/tearfundlearn

